



LETTRE DE MISSION DU COMITE CONSULTATIF

« Refonte du site internet »

CONTEXTE DE LA MISSION

Les innovations technologiques dans ce domaine sont permanentes et permettent de répondre aux nouveaux besoins des visiteurs/habitants pour assurer une communication plus efficace.

MISSION CONFIEE AU COMITE CONSULTATIF

Le site internet de la mairie est à actualiser, il devra être plus convivial, intuitif et adapté aux divers supports actuels et évolutifs

IMPORTANT : La rapidité d'exécution du comité est un impératif, puisqu'il sera utilisé pour communiquer sur l'avancement des autres comités et commission de l'équipe municipale.

- Etude / recensement / état des lieux du site actuel
- Points sur les fonctionnalités existantes et des nouvelles à implémenter (benchmarking)
- Proposition d'ergonomie et d'organisation des menus pour une navigation simplifiée
- Compilation des éléments et rédaction du cahier des charges depuis un modèle
- Sélection et consultation plusieurs sociétés pour obtenir des devis comparatifs et leurs délais
- Transmission de l'étude des offres avec commentaires sur chacune à destination du conseil pour choix final
- Suivi du développement (maquette, charte graphique), validation recette et mise en production avec formation des utilisateurs / webmasters qui alimenteront le site (commission communication et secrétaires de mairie)

COMPOSITION DU COMITE

Pilote : Luc PIERRET

Membres : Nicolas JEANDOT et habitants

FONCTIONNEMENT DU COMITE

Les comités consultatifs sont un lieu d'expression et d'échanges entre villageois et élus, pour nourrir la réflexion des élus dans la construction de certains projets. Il prend les mesures nécessaires pour la bonne avancée des réflexions. Il est ainsi responsable de la répartition de la parole et de la gestion des débats, de la convocation des réunions et de l'élaboration de l'ordre du jour, de la validation des comptes rendus, et de la remontée des travaux du comité à l'équipe municipale.

Il désigne un secrétaire en charge de la rédaction des comptes rendus pour chaque réunion et de leur diffusion aux membres de groupe et aux élus après validation du pilote.

Pour la bonne tenue des débats et des échanges constructifs, chaque participant s'engage à respecter quelques règles de bonne conduite régissant le fonctionnement du travail des comités, notamment à :

- Faire preuve d'assiduité aux réunions
- Prévenir le pilote de son absence en cas d'indisponibilité
- Respecter la parole des autres membres du comité, pour des débats constructifs
- Respecter le rôle du pilote du comité
- Ne pas diffuser les documents de travail qui pourraient être transmis dans le cadre du travail du comité

Validé par le conseil municipal le

Transmis au comité, avec la charte de la démocratie participative, le.....

Le Maire

Eloy JARAMAGO

Nom : Prénom :

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé »

